

Présence d'amiante dans l'eau potable

Asbestos in drinking water

Qu'est-ce que l'amiante?

L'amiante désigne un groupe de minéraux fibreux naturellement présents dans des formations rocheuses. Pendant des décennies, on l'a utilisé comme matériau de construction dans les maisons et autres édifices.

On l'a couramment employé pour fabriquer des tuyaux en amiante-ciment dans les années 1940 à 1960 au Canada. On a fortement abandonné l'utilisation de ce type de tuyau depuis les années 1970, mais certains réseaux d'eau potable en contiennent encore.

Lorsque les tuyaux en amiante-ciment atteignent la fin de leur vie utile ou lorsqu'on en découvre lors de travaux de construction, on les remplace généralement par d'autres types de canalisation.

Prenez toujours des précautions lorsque vous manipulez des tuyaux en mauvais état afin de préserver votre santé contre l'inhalation de fibres d'amiante potentiellement présentes dans l'air. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manipulation de l'amiante de façon sécuritaire, consultez WorkSafeBC — Safe Work Practices for Handling Asbestos [en anglais seulement] à l'adresse suivante www.worksafebc.com/en/resources/health-safety/books-guides/safe-work-practices-for-handling-asbestos?lang=en.

Comment l'amiante peut-il contaminer mon eau potable?

L'amiante peut s'infiltrer dans les sources d'eau par le ruissellement des résidus miniers, des déchets d'amiante éliminés de façon inappropriée ou par le contact de l'eau de source avec une roche mère contenant de l'amiante. Les procédés habituels de traitement de l'eau par les collectivités peuvent éliminer l'amiante d'origine

naturelle qui s'est infiltré dans les sources d'eau avant qu'elles n'atteignent les canalisations du réseau d'aqueduc.

Lorsque les canalisations en amiante-ciment se détériorent, certaines fibres d'amiante peuvent se libérer dans les systèmes de distribution d'eau potable, entraînant l'ingestion (boire ou manger) ou l'inhalation (respirer) de gouttelettes d'eau en suspension dans l'air.

La consommation d'eau provenant de canalisations en amiante-ciment présente-t-elle un risque pour ma santé?

Selon Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé, il n'existe aucune donnée probantes fiables et convaincantes montrant que l'ingestion d'amiante est néfaste à la santé humaine. C'est pourquoi la consommation d'eau potable provenant de tuyaux en amiante-ciment n'est pas considérée comme un risque pour la santé.

Bien qu'il soit également possible que les gouttelettes d'eau provenant de la douche ou des humidificateurs contiennent des fibres d'amiante, on ne considère pas l'exposition à ce type de gouttelettes comme un risque pour la santé.

Pourquoi l'inhalation d'amiante constitue-t-elle un problème de santé, mais pas son ingestion?

De nombreuses études ont démontré que l'inhalation de fibres d'amiante peut provoquer des cancers et des maladies pulmonaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques pour la santé liés à l'inhalation d'amiante, consultez [HealthLinkBC File n° 32 Amiante : Quand devrais-je m'inquiéter?](#)

Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé ont tous deux examiné indépendamment et à plusieurs reprises les données probantes existantes au cours de la dernière décennie et ont toujours maintenu leur position selon laquelle l'ingestion d'amiante présent dans l'eau potable ne présente pas de risque pour la santé.

La Colombie-Britannique contrôle-t-elle la présence d'amiante dans l'eau potable?

La Colombie-Britannique se réfère aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada de Santé Canada comme norme de mesure de la qualité de l'eau. À l'heure actuelle, Santé Canada n'a pas fixé de concentration maximale acceptable (CMA) pour contrôler la présence d'amiante dans l'eau potable.

Le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique collabore avec Santé Canada et le BC Centre for Disease Control afin de rester au fait de toute nouvelle donnée probante permettant de déterminer s'il y a lieu de modifier les recommandations ou d'élaborer des lignes directrices. Ils poursuivront leur surveillance des nouvelles données probantes indiquant que l'ingestion d'amiante présente des risques pour la santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Santé Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la présence d'amiante dans l'eau potable, voir Santé Canada — L'amiante dans l'eau potable [https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/amiante-](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/amiante-eau-potable-infographie-2021.html)

[eau-potable-infographie-2021.html](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/amiante-eau-potable-infographie-2021.html).

Organisation mondiale de la Santé :

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élaboration de lignes directrices en lien avec la qualité de l'eau potable, voir Organisation mondiale de la santé — Asbestos in drinking-water www.who.int/publications/i/item/WHO-HEP-ECH-WSH-2021.4 [en anglais seulement].

Autorités sanitaires locales

Si vous avez des doutes sur la qualité de l'eau que vous buvez, communiquez avec le responsable local de la santé environnementale de votre autorité sanitaire :

- [Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique](#) 604 693-6500 ou sans frais au 1 866 913-0033 [en anglais seulement]
- [Fraser Health](#) au 604 587-4600 [en anglais seulement]
- [Interior Health](#) au 250 862-4200 [en anglais seulement]
- [Island Health](#) au 250 370-8699 [en anglais seulement]
- [Northern Health](#) au 250 565-2649 [en anglais seulement]
- [Vancouver Coastal Health](#) 604 736-2033 [en anglais seulement]

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez https://www.healthlinkbc.ca/sites/default/files/documents/Index_French_2.pdf ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca [en anglais seulement] ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.